

La feuille verte

N°267 hiver 2025 - printemps 2026

 **Les Amis
de la Terre
Midi-Pyrénées**

Le billet d'Olivier

ÉCOLOGIE et DÉCROISSANCE, même combat !

Préservez le Vivant, prendre soin de l'existant...pour bien vivre ensemble !

Comme le rappelait récemment Timothée Parrique « l'heure de la décroissance a sonné » (*Socialter. Hors-série automne 2024*), nous pourrions rajouter...l'heure de l'écologie aussi ! Comprenez ici, Droit de l'Environnement.

Nous le constatons chaque jour, dans les enceintes institutionnelles comme dans les tribunaux, le droit de l'environnement n'a jamais été aussi chancelant, pour ne pas dire malmené et piétiné. Les recours sont rejetés trop régulièrement malgré des plaidoiries et des argumentaires imparables exposés lors des audiences par les avocat·es des opposants, la lenteur de la justice administrative est de mise pendant que les travaux d'infrastructures avancent à marche forcée pour mettre justice et opposants devant le principe du « fait accompli ». L'évidence des atteintes à l'environnement semble ne perturber en rien, ou presque le cours de la Justice, dont l'impartialité est aujourd'hui fortement questionnée (heureusement la décision de février 2025 sur l'A69 laisse entrevoir le contraire ; mais à l'heure où nous mettons sous pli nous ne connaissons pas la décision de la Cour Administrative d'Appel). La politique et ses bassesses se sont invitées dans les prétoires à une échelle encore jamais rencontrée, pour défendre ces Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) anachroniques, dévastateurs et ruineux, alors que les besoins sont ailleurs. Et les dangers sont grandissants, devenant exponentiels avec l'exemple criant qu'est le développement incontrôlable de l'IA et ses Datacenters, plus destructeurs de l'environnement et des ressources que jamais.

Collectifs, associations militantes, citoyen·nes engagé·es, nous participons toutes et tous à des actes de décroissance, parce que nos luttes pourraient se résumer ainsi : Combattre l'industrie du profit, Soutenir celle du bien vivre ensemble.

Malheureusement, malgré l'intérêt grandissant pour cette alternative qu'est la décroissance, ressurgie depuis une vingtaine d'années, inévitable à terme et soutenue par plus d'un millier d'études académiques, la décroissance est encore pourfendue par nombre d'économistes de la croissance infinie sans parler d'une bonne partie des politiques de tous bords dans les pays occidentaux comme dans les pays émergents. Autant dire que faire Commun de cette voie n'est pas gagné !

Ce nouveau numéro de La Feuille Verte des ATMP aborde cinq des grands thèmes qui concerne l'avenir de Sapiens : L'eau, la méthanisation agro-industrielle, l'agrivoltaïsme, les mobilités et l'alimentation. Nous avons sollicité autrices et auteurs au-delà de notre région toulousaine pour démontrer que l'urgence dépasse largement notre environnement proche. Ces cinq thématiques montrent toute la perversité, la démence, la voracité, la prédation sans limite des acteurs du monde industriel, des lobbies et des politiques travaillant main dans la main pour tout détruire et nous mener à l'effondrement. Ce monde-là est insatiable et le stopper est devenu vital.

La décroissance n'est ni une récession économique, ni un concept, ni une idéologie, ni un projet politique, ni une doctrine, c'est une Voie, la seule voie qui puisse accompagner Sapiens pour la protection de l'eau, de la biodiversité, des terres fertiles et généreuses, des arbres et des forêts, et de tous les Communs essentiels à la vie sur Terre.



*Feuille de Chêne
pédunculé (Quercus
Robus), en hommage
à « Klaxon » chêne
centenaire abattu près
du chantier des AFNT
(LNSO) à St-Jory...
pour rien !*

Par Olivier Copery, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

RETOUR SUR LA CNGL des Amis de la Terre des 4 et 5 octobre 2025, dans les Landes - Le rendez-vous de la Coordination Nationale des Groupes Locaux.



Neuf groupes locaux étaient représentés : Gers, Landes, Limousin, Meurthe et Moselle, Midi-Pyrénées, Provence, Haute-Savoie, Savoie, Val de Bièvre.

Ce que l'on peut retenir : ces deux jours furent conviviaux, riches en échanges constructifs, et démontrèrent aussi les attentes des Groupes Locaux présents disséminés à travers la France, vis-à-vis du fonctionnement centralisé de la Fédération des AT France, en particulier en ce qui concerne les objectifs, les prises de décisions, le choix des campagnes et les moyens.

En résumé, au-delà des thèmes et luttes abordés par les groupes locaux, où l'on retrouve plus ou moins partout des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture, à la production d'énergie, aux mobilités, à la production industrielle et aux déchets, et la défense de la biodiversité et des forêts, documentés avec qualité et précisions, les Groupes Locaux (GL) présents souhaitent avant tout **revitaliser le fonctionnement démocratique global des Amis de la Terre**. Cela doit se traduire par une écoute active des attentes et propositions des GL, un fonctionnement plus ouvert et démocratique avec une représentativité équilibrée, un financement partagé des actions phares, une visibilité au niveau national des principales luttes locales, une transparence dans les décisions et les thématiques choisies.

Les luttes partent du terrain et aspirent à être mieux relayées à l'échelle du pays, aux côtés des actions menées par les Amis de la Terre France au niveau international qui est à l'origine même de ce que sont les Amis de la Terre. La répartition des financements de ces luttes devient cruciale et demande une **solidarité forte entre les territoires**.

Cette rencontre des groupes locaux a officiellement acté la **mise en œuvre effective de l'expérimentation d'une coordination régionale Sud-Ouest**, validée par l'Assemblée Fédérale de mai 2025. Les objectifs de cette coordination régionale sont la mutualisation des compétences, le soutien aux groupes existants, la contribution à la création de nouveaux groupes. Et maintenant, il n'y a plus qu'à !

Par Olivier Copéry, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

La « ruée vers l'eau » des financiers, la résistance en Occitanie

Plus la recherche avance, plus il apparaît que les eaux de surface sont polluées et que l'**eau des réseaux publics d'ité « potable » ne l'est pas en fait**. Dans une note interne de

2023, le Directeur de l'ARS d'Occitanie recommandait de ne boire que de l'eau en bouteille !

Les milieux financiers l'ont bien compris puisqu'ils démarchent les Maires des petites communes pour obtenir le droit d'exploitation de ressources d'eau souterraines (moins polluées) en vue d'embouteillage, la plupart du temps en contenant plastiques.

En Ariège, la « Compagnie des Pyrénées » a obtenu des subventions de la Région Occitanie pour l'usine d'embouteillage de l'eau de Mérens, société rachetée par le groupe Italien *Acqua Sant'Anna* une fois les subventions encaissées.

Dans les Monts de Lacaune (limite Tarn et Hérault) nous assistons à des restrictions d'usage au détriment des populations alors qu'il est fortement question d'extensions de l'embouteillage industriel.

À Montagnac (Hérault), le Groupe Cristaline a acheté (à un prix dérisoire) un terrain communal comprenant une importante ressource en eau souterraine.

À Alet-les-Bains (Aude), le Groupe Derichebourg (sa filiale Elior) a obtenu un contrat d'exploitation pour embouteiller de l'eau de source communale, contrat d'une durée de 60 ans.

Ce même phénomène se constate partout **dans le Monde**.

En France, la contre-attaque s'organise (Vittel, Volvic...).

Les mobilisations s'intensifient

Ainsi le 6 novembre dernier, **à Alet-les-Bains** la salle des fêtes était comble pour accueillir une conférence-débat suivie d'un concert jusque tard dans la nuit.



Preuves manifestes de l'élan de solidarité pour la cause : participation bénévole de cuisiniers, de 3 groupes musicaux réputés. Il a été possible de restaurer 200 convives avec les seuls dons alimentaires de magasins, de coopératives, d'artisans et d'agriculteurs. Une grande réussite !

Le 23 novembre à Montagnac, « L'Assemblée de l'Eau » a regroupé au moins 20 associations de plusieurs départements. Après un repas solidaire, le carnaval de l'eau suivi par plusieurs centaines de personnes, a traversé la ville.

Points communs de ces deux événements

- Une **démarche militante constructive** restant dans une ambiance joyeuse et festive.
- La **participation d'associations locales et de plusieurs fédérations nationales**, et surtout les marques d'intérêt et de solidarité de la part d'acteurs économiques : viticulteurs, coopératives...

De nouvelles mobilisations sont déjà programmées, sachant que dans l'Hérault comme dans l'Aude, les deux affaires font l'objet de procédures contentieuses coûteuses en cours d'instruction qui nécessitent des financements.

Par Gilbert Dargegen, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

Méthanisation agricole, la grande arnaque organisée

On nous vend la méthanisation agricole comme La solution miracle : transition énergétique, sauvetage financier des agriculteurs, énergie propre... **FAUX !** Derrière ce greenwashing intensif orchestré par de puissants lobbies se dissimule une catastrophe environnementale, sociale et économique. **Une nouvelle industrialisation de l'agriculture.**

Une bombe climatique déguisée en solution verte

La méthanisation n'a rien de « vert ». Ces unités industrielles classées ICPE crachent du méthane et du CO2, accélérant le réchauffement climatique qu'elles prétendent combattre. Une étude américaine le confirme sans détour, ces installations produisent plus de gaz à effet de serre que le gaz fossile lui-même !

Le rendement énergétique ? Dérisoire, les études parlent de **1%** ! Chaque étape dévore de l'énergie. Ces infrastructures coûteuses et complexes ne vivent que 15 à 20 ans. Un désastre économique ET écologique.

Pollution de l'air : ces installations rejettent en continu du CO2 et des gaz toxiques. Les fuites se multiplient avec le vieillissement des équipements. Pire encore : en cas d'incident, tout le biogaz est relâché d'un coup. Résultat : des odeurs pestilentielles à plusieurs kilomètres, des intoxications, des fuites pouvant provoquer la mort.

Sols et eau empoisonnés : les « incidents » se succèdent, polluant nappes phréatiques et rivières. Les risques sanitaires sont majeurs pour les habitants et les animaux. Combien d'alertes faudra-t-il encore pour stopper cette nouvelle fuite en avant ?

La mort programmée de nos terres : les digestats (les 90% de résidu après méthanisation) appauvrissent dramatiquement les sols. Perte de carbone, destruction de la vie microbienne essentielle, concentration de nanoplastiques, perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, antibiorésistance... Une destruction méthodique de ce qui nous fait vivre !

La méthanisation détourne nos terres agricoles de leur mission première : nous nourrir. On estime que **50 % de la surface agricole française** pourrait être accaparée par ces cultures énergétiques. Dans un monde où la population augmente et où le climat se dérègle, les terres ne doivent pas servir à produire du gaz mais à garantir notre sécurité alimentaire. C'est une question de survie collective, pas de profit pour quelques industriels !

Le calvaire des riverains et des pompiers : camions qui défoncent les routes, nuisances sonores permanentes, bilan carbone catastrophique du transport des intrants sur des centaines de kilomètres. Accidents et incendies se multiplient... Et qui paie ? Les collectivités locales et les habitants.

La guerre de l'eau : sujet volontairement occulté, la méthanisation dévore l'eau. Dans le Gers, 30 méthaniseurs consomment 600 000 m³ par an dans un département déjà en pénurie hydrique, soit la consommation annuelle de 4000 à 5500 foyers.

Exode rural garanti : odeurs insupportables, risques permanents, dégradation du cadre de vie... Les habitants fuient, le tourisme s'effondre. Seuls resteront quelques gros exploitants et leurs monocultures destructrices.

Un système opaque qui méprise les citoyens : à chaque dossier, les riverains découvrent tardivement les projets élaborés en catimini. C'est à cela que le Gers se trouve confronté depuis quelques années : dans les vallées de l'Osse et du Lizet, en Astarac et en Fezensac, impactant les citoyens des villages de Montesquiou, Saint-Araïlles, Castelnau-d'Anglès, Lamazère et L'Isle-de-Noé, en Ténarèze à Gazaupouy. Il est prévu dans ce département, comme dans tous les autres du territoire que 80 % des installations en cogénération (électricité locale) passeront en injection (réseau de conduites gaz) et 30 % des installations soumises à déclaration (en autocontrôle) passeront en enregistrement, soit 3 fois plus en tonnage.

Scandale démocratique. Les contrôles sont inexistants. La France compte plus d'accidents que l'Allemagne avec moins d'installations. Pourquoi ? Manque de contrôleurs, réglementation complaisante, lobbying intensif.

Manipulation des seuils. Pour éviter l'enquête publique, la majorité des projets passent en « déclaration » (jusqu'à 100 tonnes/jour depuis 2018) pour échapper aux contrôles.

Un gouffre financier pour les contribuables. Des millions d'euros de subventions publiques pour un rendement énergétique dérisoire qui ne changera rien à notre transition énergétique. Un nouvel endettement des agriculteurs plutôt que les aider à porter leur vrai métier : nourrir la population.

Daniel Chateigner (CSNM/CNVMch), physicien et chercheur au Crismat l'a dénoncé « *les gros investisseurs trompent délibérément les agriculteurs en jouant sur le soutien de l'État.* »

Agir maintenant n'est pas trop tard. Sobriété énergétique d'abord ! Arrêtons d'empiler les modes de production sans jamais rien supprimer. Changeons nos pratiques plutôt que vendre notre âme au technosolutionnisme.

Le biométhane : usage strictement limité ! Réserveons-le exclusivement à l'industrie lourde et abandonnons son usage pour le chauffage et les transports.

Exigences sur une transparence totale et des contrôles renforcés

- Enquêtes publiques, participation citoyenne, débats ouverts au public et aux associations...
- Contrôles rigoureux et fréquents, publication de tous les incidents et accidents.

Protection absolue de nos ressources

- Interdiction des cultures dédiées à la méthanisation, autonomie alimentaire,
- Protection de nos ressources en eau face à l'urgence climatique,
- Maintien des élevages extensifs et de la biodiversité.

La méthanisation agricole n'est pas une fatalité. C'est un choix politique imposé par l'État et les industriels. Mobilisons-nous pour stopper cette imposture !

La vraie transition énergétique passe par la sobriété, et non par de nouvelles industries polluantes sous perfusion de subventions XXL.

CNVMch : Collectif National Vigilance Méthanisation Canal Historique

CSNM : Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable

Crismat : Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux, rattaché au CNRS

Plus d'information

L'Empaillé – numéro 16 – Hiver 2025

<https://www.cnvmch.fr>

CSNM/Observations du CSNM ; MEDIAS/Vidéos

https://www.cnvmch.fr/_files/ugd/7706bc_f4a9f4c8ae644515871a0009fc645a76.pdf

<https://www.cnvmch.fr/m%C3%A9thanisation-agricole>

<https://groupe-greffe.wixsite.com/groupe-greffe/les-publications->

Par le collectif Méthanisation des Amis de la Terre du Gers

L'Agrivoltaïsme : le projet cynique qui prospère sur la misère du monde paysan, une menace pour nos territoires

L'agrivoltaïsme consiste à installer des panneaux solaires sur des terres agricoles en apportant un avantage à l'activité agricole (cultures, élevage ou pastoralisme) qui doit rester durablement le revenu principal. De ce fait, avoir simultanément une production agricole et d'électricité solaire sur une même parcelle est souvent présenté comme une solution idéale.

Cependant, la multitude actuelle de projets justifie que les Amis de la Terre du Gers s'y opposent fermement pour plusieurs raisons :

- L'agrivoltaïsme entraîne une **artificialisation durable des terres agricoles** avec des baux portant souvent sur 40 ans pouvant être renouvelés pour 10 ans en 2 fois 5 ans.
- L'**impact sur le paysage** est particulièrement intense dans le Gers du fait de son alternance de coteaux et vallées. Les simulations montrent une multiplication par 15 à 20 des surfaces de photovoltaïque au sol par rapport à 2025.
- La défense affichée du monde agricole est un **prétexte** : les projets recensés concernent moins de 2% des agriculteurs (100 projets pour 6.600 exploitations).
- Ce nouveau marché **déstabilise durablement le prix du foncier agricole** alors que la moitié des agriculteurs partiront à la retraite durant la prochaine décennie, compliquant un peu plus encore la transmission aux nouvelles générations.
- Transformation de l'agriculture : la plupart des projets mettent de l'**élevage à la place des grandes cultures**, uniquement parce que la contrainte légale y est moins forte.
- Pour de nombreux types de cultures, des données scientifiques démontrant l'impossibilité de maintenir un rendement agricole supérieur à 90% sous 40% d'ombrage, tel qu'imposé par le décret d'Avril 2024. Voir par exemple ce résumé de deux grandes études : https://lc.cx/ljA_Tu
- **Évaluation après six ans** : Le Préfet pourra ordonner le démantèlement si cette production agricole n'est pas respectée. Mais il est difficile de l'imaginer sur ce seul motif six ans plus tard alors que la production électrique est opérationnelle et que l'installation a nécessité un investissement d'1M€ par MWc.

- **Biodiversité menacée** : dans son auto-saisine en juin 2024, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a alerté sur les conséquences importantes vis à vis de la perte de biodiversité. Voir <https://lc.cx/vSTcFg>
- **Partage de la nuisance sans partage de la valeur** sur les territoires : au lieu de mutualiser les revenus au profit de l'économie locale, les bénéfices ne concerneront que quelques sociétés privées voire des multinationales et grands propriétaires fonciers.

NOS RECOMMANDATIONS

Prioriser le Photovoltaïque sur des zones déjà artificialisées. La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment des paysages et de l'agriculture. Il faut continuer de privilégier le photovoltaïque sur toitures et espaces artificialisés (parkings, friches industrielles, terrains pollués, délaissés routiers...). Dans le Gers, la croissance spontanée sur ce secteur est forte et sur les dix prochaines années, il n'y a aucune démonstration que le nombre de sites s'épuise. Enfin, l'**écart de coût avec le PV au sol s'est considérablement réduit (seulement 10% avec les grandes toitures selon l'ADEME).**

Planifier le développement en le comparant aux objectifs régionaux et nationaux.

Développer les énergies renouvelables citoyennes et locales en identifiant les zones propices, en favorisant l'autoconsommation et l'économie locale.

Tous les seconds jeudis du mois, les AT32, la Confédération Paysanne et des collectifs locaux, des élus Gersois, se rassemblent devant la Préfecture à Auch pour dire **STOP au tsunami agrivoltaïque** dans nos champs (soit 2000 Ha de projets) et **STOP à la méthanisation agro-industrielle** avec 4 projets déposés.



La priorité doit être donnée à une **politique de sobriété** et d'efficacité énergétique rigoureuse et à un développement de projets citoyens et locaux acceptés par les habitants.

La Préfecture de Auch nous a permis de présenter le travail de l'Observatoire Photovoltaïque du Gers le 12 septembre dernier en Comité d'Information des ENR. Nous y avons démontré, chiffres à l'appui, que la trajectoire actuelle sans agrivoltaïsme permettait d'atteindre l'objectif 2030 fixé par la Région.

Deux outils sont disponibles pour recenser les projets, les suivre et anticiper

- Le site GERS DANGER AGRIVOLTAISME (GDA)

<https://gersdangeragrivolt.wixsite.com/dangeragrivoltaisme>

<https://www.facebook.com/gersdangeragrivoltaisme>

En l'absence de registre officiel, ce site est le seul qui permette d'anticiper le développement de l'agrivoltaïsme avant qu'il ne soit trop tard pour le réguler.

- L'OBSERVATOIRE PHOTOVOLTAÏQUE DU GERS (OPG)

Élaboré par Frank Tusseau, élu communal, recense l'intégralité du photovoltaïque raccordé grâce aux données RTE (près de 10.000 installations).

<http://www.gers-photovoltaïque.fr/>

L'OPG permet quatre objets

- **Disposer** d'un état des lieux indiscutable, préalable indispensable à toute réflexion.
- **Comparer** la trajectoire réelle aux objectifs régionaux et nationaux.
- **Aider** les élus vis à vis de l'équité des territoires via la cartographie fine (communes et intercommunalités)
- **Estimer** l'impact des projets agrivoltaïques en cours (en collaboration avec GDA)

En conclusion, la transition énergétique est complexe pour les territoires. Elle doit être transparente, planifiée et suivie en adaptant au mieux la trajectoire constatée.

Plusieurs dossiers portés par les AT au niveau juridique sont en cours

- **HAGET** Conseil d'Etat + plainte en préparation à l'Union Européenne pour Dérogation Espèces Protégées, avec appel à dons sur <https://lc.cx/AXJbNW>

- **BERRAC** Conseil d'Etat : Audience premier semestre 2026 et recours au pénal avec plainte contre le maire pour prise illégale d'intérêts et faux en écritures publiques à l'instruction.

Par Frank Tusseau et Nathalie Bovais – Amis de la Terre du Gers

MOBILITÉS, la démesure... jusqu'à quel point ?

Nous avons choisi de faire appel à nos voisins Amis de la Terre, des Landes à la Savoie en passant par Marseille, afin d'élargir nos points de vue, le thème des Mobilités étant largement transrégional.

En regardant les grands projets d'infrastructures ferroviaires des lignes à grandes vitesses, nous constatons que la démesure est de mise partout alors que nos infrastructures existantes sont dans un état critique. Il sera question du GPSO devenu LNSO, cette grande balafre à travers le sud-ouest, mais aussi du délinant Lyon-Turin et enfin du projet moins connu mais tout aussi vivant, la ligne Marseille-Nice. Nous aurions pu évoquer la ligne Montpellier-Perpignan mais l'espace nous manque...

Tous ces projets ont plusieurs points communs : pharaoniques, ruineux, inutiles, socialement et écologiquement insoutenables.

GPSO LNSO vu des Landes

Plutôt qu'un long discours, voici cet ensemble documentaire s'étalant sur près de 20 ans qui fournit un état des lieux exemplaire. Contrairement aux éléments de langage qui ne sont quasiment jamais sourcés (on ne source pas la subjectivité), toutes les sources sont disponibles, en particulier un article regroupant tous les rapports et études sur ce sujet entre 2010 et 2025. S'il le désire, le lecteur pourra ainsi faire la part des choses entre le rêve et la réalité. Il est aisé d'admettre que la croyance, le mythe, présentent des avantages pour le confort intellectuel de ceux qui ne veulent pas voir la réalité en face.

<https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article1057>

<https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article1052>

<https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article557>

Par Roland, Christian et les autres Ami-es de la Terre des Landes

Projet ligne nouvelle Lyon-Turin : la ligne existe déjà !

Comme pour la LNSO dans le sud-ouest, c'est la même chanson dans les Alpes... en pire !

Le Lyon-Turin, c'est 270 km de voies nouvelles, **les trois-quarts en tunnel** : le fameux « tunnel de base » transfrontalier de 57,5 km avec 2 tubes, et **côté français 140 km entre Lyon et ce tunnel**, dont la moitié en tunnel. Imaginé dans les années 80, à l'époque oubliée où l'on prévoyait que le trafic de marchandises allait exploser entre la France et l'Italie... on sait aujourd'hui qu'il n'en est rien, le trafic sous les tunnels du Mont Blanc et du Fréjus a même diminué. Le nombre de poids lourds, qui était de 1,5 million en 1993 est resté stable mais le ferroviaire s'est effondré passant de 10 à 3,3 millions de tonnes !

Comme pour la LNSO, nous retrouvons les mêmes impacts négatifs d'un projet inutile, écocide et ruineux, estimé aujourd'hui à **30 milliards d'euros** dont la moitié pour le seul tunnel transfrontalier... L'Europe n'engage que 50% du financement de ce tunnel... **Au rythme de ces financements, le tunnel ne serait terminé... qu'à la fin du siècle !** Comme pour LNSO, qui paiera la facture abyssale de ce projet au financement si hypothétique ?

Un désastre écologique et économique annoncé

Avec un bilan carbone négatif pour très longtemps et l'émission de millions de tonnes de CO2 : selon un rapport de la Cour des Comptes européenne de 2020, le bilan carbone ne serait amorti qu'en 2060, à condition que les délais et le trafic prévu soit tenus, mais elle reconnaît qu'il vaudrait mieux tabler sur 2085...



Déblais, déchets, camions et pollution

8 nouveaux tunnels pour traverser les Alpes, c'est extraire et stocker des millions de m³ de déblais de composition incertaine (présence probable d'uranium et d'amiante) qui seront transportés par des milliers de camions, pendant des décennies.

Bétonnage de terres agricoles, destruction des paysages et d'espaces naturels, tarissement de sources : 1500 Ha de terres dont une grande partie de terres agricoles, de nombreux paysages défigurés par les infrastructures (viaducs, digues, élévations...), biodiversité et espaces naturels irréversiblement altérés, bois et zones humides détruites. En **Maurienne**, avec le percement des premières galeries de reconnaissance, des sources sont déjà à sec ! **Des milliers de m³ d'eau s'échappent** déjà du massif traversé. Les prévisions annoncent un **drainage annuel de plus de 100 millions de m³ d'eau**... de quoi assécher tous les massifs traversés !

Surtout, la ligne Lyon-Turin existe déjà ! mais n'est utilisée qu'à **20% de ses capacités !**

Dans le tunnel transfrontalier existant, 128 trains/jour circulaient en 1998, aujourd'hui moins de 30/jour, malgré des travaux importants de mise aux normes réalisés pour 1 milliard d'euros dans les années 2000.

Arrêter, maintenant, c'est possible

Moins de 10% du tunnel transfrontalier a été creusé, les accès sont encore en phase d'étude, côté français. Côté italien, tout est bloqué.

Faire basculer le transport routier de marchandises sur le rail, c'est possible sans construire cette deuxième ligne ferroviaire.

Les villes de **Turin, Lyon et Grenoble** sont déjà opposées au projet. Constatant les dégâts occasionnés en Maurienne, des communes se déclarent opposées... Des collectifs citoyens se créent et se mobilisent. **Les liens se renforcent avec les opposants « NO TAV » italiens.**

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures recommande en 2023 l'usage de la ligne existante. Alors...pourquoi s'entêter ?

Ce 29 novembre, à L'Isle-d'Abeau en Isère, 450 opposants ont réaffirmé fermement leur refus d'abandonner leurs communes à l'appétit des bétonneurs !

Par Patrick Bastien, Ami de la Terre de Savoie

Ligne LGV Marseille-Nice : et une LGV de plus, une !

Ce projet datant des années 2000 n'est pas abandonné, loin s'en faut ! Pourtant, de nombreuses personnes le croient dans la région.

Suite aux fortes mobilisations de 2011 et 2015, le projet tel que présenté a été renommé en **Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA)** et a été découpé en quatre phases avec un tracé dit des métropoles qui n'est pas encore figé. Il s'agit de relier Marseille à Nice à grande vitesse sur 187 kilomètres dont environ 60 kilomètres en tunnel... **2000 hectares de terres sacrifiées pour 20 milliards d'euros et un gain de 20 minutes** sur le trajet à l'horizon 2040 !

Malgré de gros doutes sur le financement, la phase 1 est lancée, les travaux sous les gares de Nice et Marseille ainsi que des études complémentaires sont en cours d'exécution.

Ce **grand projet inutile et imposé** (GP11) ne correspond en rien aux besoins des populations locales, comme dans tous les grands projets cités dans cette Feuille Verte. Malgré les fortes mobilisations qui se sont essouffées dans le temps, la LNPCA verra peut-être le jour, imposée par la Région et son Président mais quand et à quel coût ?

Les risques écologiques sont nombreux, millions de m3 de déblais des tunnels, sols karstiques, sources et nappes phréatiques fortement menacées, aigle de Bonelli...

Ce dossier de la LNPCA concentre toutes les dérives que nous connaissons avec les GP11. Les enquêtes publiques des phases 3 et 4 n'ont pas encore eu lieu.

Un acteur clé, **ARTELIA**, à la rhétorique « verte » bien rôdée, se retrouve engagé dans ce projet...et dans bien d'autres comme par hasard, le titanique Lyon-Turin, le pharaonique Canal Nord-Seine-Europe...

Il n'est donc jamais trop tard pour réagir, rejoignez le Collectif STOP LNPCA !

<https://www.stoplgvsudsaintebaume.org/manifestations-r%C3%A9unions-pass%C3%A9es/>

Le besoin essentiel : une politique de transport régionale réfléchie en concertation avec les populations...c'est pourtant simple !

Même chanson, même refrain...la même propagande que pour le Lyon-Turin et LNSO... Site web et carte du tracé :

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>

Par Eric Faïsse, Ami de la Terre de Marseille Provence

Sécurité Sociale Alimentaire (SSA), la solution de l'autonomie alimentaire et de la transition agricole ?

La crise sanitaire de la Covid-19 a révélé l'ampleur de la précarité alimentaire en France et les limites structurelles d'un système capable de produire des excédents tout en laissant 11 % des adultes en situation d'insécurité alimentaire. Cette contradiction découle d'un modèle agro-industriel productiviste qui sépare production et accès, concentre le pouvoir alimentaire entre les mains de quelques multinationales et invisibilise les inégalités sociales. L'alimentation devient donc un révélateur des rapports de classe et d'oppression, mais aussi un terrain potentiellement démocratique.

L'aide alimentaire, née dans les années 1980 pour répondre à l'urgence, s'est transformée en dispositif permanent de gestion de la pauvreté. Son institutionnalisation via les programmes européens (PEAD, FEAD) a créé une filière d'accès à l'alimentation, fondée sur les dons, la charité, la défiscalisation et le bénévolat. Elle permet de répondre à des besoins immédiats, mais ne garantit ni la qualité nutritionnelle des produits, ni l'autonomie, ni la dignité des personnes. Souvent stigmatisante, elle enferme durablement certains publics dans une identité de « bénéficiaires » et contribue à légitimer le système agroalimentaire responsable des excédents distribués. Après quarante ans d'existence, elle est en échec : la précarité alimentaire n'a pas diminué et l'insécurité alimentaire demeure.

C'est précisément pour rompre avec cette logique caritative que l'article défend la mise en place d'une **Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)**. Inspirée du régime général de la sécurité sociale, la SSA repose sur trois piliers : un droit universel d'accès à une alimentation durable ; un financement par cotisation sur la valeur ajoutée, garant de stabilité et d'indépendance ainsi que le versement d'une allocation mensuelle de 150€ par mois et par personne ; un conventionnement démocratique des acteurs alimentaires, basé sur des critères écologiques, sociaux et économiques. Cette architecture permet de démarchandiser l'alimentation, de rémunérer correctement les travailleur-euses du système alimentaire, et de rendre aux habitant-es la capacité collective de décider ce qui doit être produit, comment et pour qui. L'allocation mensuelle oriente les choix vers des filières durables, tandis que la gouvernance locale renforce la citoyenneté alimentaire¹.

La SSA rend alors possible **une sortie progressive de l'aide alimentaire en dix ans**², selon un plan en trois phases : expérimentations territoriales, extension progressive, puis intégration nationale où l'aide alimentaire devient

1. Pour une Sécurité sociale de l'alimentation durable communaliste. Cahier n°4 PEPS. <https://contpeps.org/brochure-pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation-durable-communaliste/>

2. Paturel, D (2026, à paraître) Faut-il nourrir les pauvres ? De la fin de la filière de l'aide alimentaire à la SSA. Tarbes : Editions Arcane 17.

strictement résiduelle et réservée aux situations d'urgence. Les associations ne disparaissent pas, mais voient leur rôle transformé : elles accompagnent l'autonomie alimentaire, animent des espaces démocratiques et soutiennent des initiatives citoyennes. La SSA devient ainsi un **levier transversal de transformation des politiques agricoles, sociales, sanitaires et climatiques**.

La SSA incarne un changement de paradigme : elle repolitise l'alimentation, articule justice sociale et justice écologique, et fait de l'accès à l'alimentation un droit humain effectif plutôt qu'une assistance conditionnée. En substituant au modèle caritatif un pouvoir citoyen réel, elle offre une perspective crédible pour sortir durablement de l'aide alimentaire et **construire un système alimentaire juste, démocratique et durable**.

Par Dominique Paturel, Membre Fondation Copernic, membre « Pour une Ecologie Populaire et Sociale »

Pour que chacun mange debout et non à genoux !

L'histoire de la SSA à Toulouse...

Dans le numéro 265 de la Feuille Verte il y a un an, je brossais les contours de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) qui depuis est devenue l'**association Caissalim** toulousaine dont la première Assemblée Générale s'est tenue le 20 septembre dans la Salle du Conseil Départemental de la Haute Garonne...tout un symbole.

Je terminai le dernier épisode en disant : *Pour que cette « aventure » prenne de l'ampleur et du sens, il faut se mobiliser (dans nos territoires) pour qu'elle s'impose et la défendre (mieux) qu'on doit le faire pour la Sécu ...*

Depuis 20 ans, **Caracole**, association qui déborde Ramonville par ses ramifications, proposait à ses adhérents un type d'organisation multiforme pour trouver des producteurs Bio et à proximité. Elle propose, en plus des AMAPS bien connues pour les produits maraîchers, des réseaux d'alimentation comme Floréal et Sabor de Vida pour les fruits et produits d'Andalousie, le CABAS pour tout ce que peuvent nous procurer les céréaliers, éleveurs et producteurs du coin...et puis il y a les Viviers Cathares pour le poisson... Le café du Chiapas...etc...

Pour devenir socialement soutenable, nous sommes entrés en contact avec les initiatives de la Sécurité Sociale de l'Alimentation et nous avons rejoint le **tiers-lieu Edenn** au sein de ce qui est aujourd'hui **Caissalim**. Sont venus ensuite étoffer le mouvement **Le Noyau** à l'est et **La Capp** à l'ouest. Ce sont aujourd'hui les 4 composantes de cette aventure sur Toulouse et sa région. Environ 300 foyers se sont engagés dans ce projet ambitieux qui rapproche les producteurs que les différentes caisses « conventionnent » et les consommateurs qui s'organisent consciemment dans une solidarité active.

L'idée d'une Épicerie Solidaire s'est imposée à un groupe d'une vingtaine de personnes autour d'un projet municipal de Ramonville. Mais de l'absence de local disponible est née la proposition d'une « **épicerie solidaire ambulante** » que l'on pouvait partager avec Castanet la deuxième plus grosse commune du Sicoval et ses 36 communes. L'association TOTOCAR membre du Collectif La Maison à Ramonville venait d'être doté par la ville de Toulouse d'un nouvel autocar et pouvait donc mettre à disposition de ce projet l'ancien autocar. L'idée faisant son chemin tout doucement...ce bus a été positionné à côté du Centre Culturel de Ramonville en attendant un lieu plus propice, afin de transformer ce bus, avec la participation des citoyens, en « **Démocratie-bus** », qui proposerait des produits « secs » donc faciles à vendre

en vrac, et un grand espace de discussion de ce qu'est la solidarité et la démocratie dans l'assiette, dans l'esprit de la SSA.

Hélas, le bus est resté un certain temps sur un terrain qui ne gênait personne mais il a fini par être vandalisé puis évacué comme épave, réduisant ce projet à néant.

À suivre les aventures du Démocratie-bus...

Par Dominique Gilbon, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

EN BREF

⦿ A69 : L'autoroute de la honte !

Jeudi 11 décembre 9h30 : Audience de l'appel au fond du recours en annulation de l'autorisation environnementale. L'A69 n'en finit plus de faire parler d'elle...Et pour cause, les **dernières révélations de France Inter** sur un débordement d'emprise de 42 Ha semble avoir réveillé élus et préfets... D'autant plus que malversations, manquements administratifs, recours contentieux, recours multiples au pénal, s'accroissent à une vitesse sidérante. Qui pourrait juger encore de la légalité de cette infrastructure inutile entachée d'autant d'abus ? Comment ne pas stopper définitivement ce grand projet inutile et imposé ? **Un rendez-vous crucial à la Cour d'Appel Administrative de Toulouse !** À l'heure où ce numéro de la Feuille Verte est imprimé, l'audience de ce 11/12 n'a pas encore eu lieu et nous n'en connaissons bien sûr pas le résultat. Mais sûr que l'on reparle très bientôt de l'A69.

⦿ AFNT (Aménagements Ferroviaires Nord Toulouse) : la « passerelle » pour la LGV Toulouse-Bordeaux

Lundi 15 décembre 14h : Audience au fond du recours en annulation de l'autorisation environnementale. La démonstration sera faite devant le Tribunal Administratif pour réaffirmer :

- **L'impact négatif sur les trains de proximité** du nord Toulousain, avec création d'un cisaillement à Saint-Jory, d'un goulet d'étranglement en entrée-sortie de Matabiau, d'une gare de terminus partiel amont à La Vache où les RER auraient leur terminus,
- **L'impact négatif sur les dessertes ferroviaires** de la Région, puisque la ligne nouvelle qu'ils préparent verrait circuler les TGV, mais aussi les Intercités supprimant dès lors les dessertes de Montauban Centre, Agen Centre et Marmande,
- **Le bilan carbone négatif sur des décennies**, voire de façon permanente, car le coût carbone très lourd de construction ne serait pas compensé par l'hypothétique report modal vers le train des trajets en avion, en chute libre depuis 2019,
- **L'impact négatif et destructeur sur la biodiversité** et le cadre de vie des berges du Canal latéral au Nord de Toulouse, avec l'atteinte directe et irréversible à plusieurs espèces rares et menacées de disparition, ainsi que la rupture de corridors écologiques essentiel au déplacement des espèces,
- **L'important risque de pollution sur la prise d'eau potable** du Canal à Saint-Jory / Saint-Caprais alimentant plus de 100 000 habitant.es du Nord toulousain, sans solution de secours.

Un rendez-vous crucial au Tribunal Administratif de Toulouse !

Nous écrire

ATMP, BP 32123
31522 Ramonville-Saint-Agne Cedex
ou
midipyrenees@amisdelaterre.org

Laisser un message sur le
répondeur : 07 81 90 49 93

Nous soutenir

En adhérant ou en faisant un don aux Amis de la Terre Midi
Pyrénées sur le site Hello Asso : [www.helloasso.com/associations/
amis-de-la-terre-midi-pyrenees/adhesions/adhesion](http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/adhesions/adhesion)

En abondant nos cagnottes contre les projets destructeurs de
l'environnement et de la biodiversité... Dernière en date sur la
marchandisation de l'eau avec le cas emblématique d'ALET (11)
[www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/
collectes/lutter-contre-la-marchandisation-de-l-eau](http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/lutter-contre-la-marchandisation-de-l-eau)

Vous informer

Midi-Pyrénées
amisdelaterremp.fr

National
www.amisdelaterre.org



LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à : Amis de la Terre Midi-Pyrénées, BP 32123, 31522 Ramonville-Saint-Agne Cedex ou, pour un
paiement par virement, à : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*)

Si renouvellement d'adhésion, cocher ici ☐
Souhaitable pour une personne..... 33 € ☐
Un couple 59 € ☐
Un petit budget..... 10 € ☐
Montant libre..... ☐

DON (*)

Montant libre..... ☐

MONTANT TOTAL VERSÉ

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque (à l'ordre des ATMP)
☐ Espèces
☐ Carte bancaire avec HelloAsso.com
☐ Virement : => préciser vos nom et prénom dans le motif
du virement

Intitulé du compte :

AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441

BIC : CCOPFRPPXXX

Domiciliation : CREDIT COOPERATIF

Hello Asso <http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees>

DATE/...../.....

NOM Prénom

Pour une adhésion couple, NOM et prénom du conjoint

Pour une association, raison sociale

Adresse :

TÉL

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire, mon Email (en majuscules)

.....@.....

Mes centres d'intérêt thématiques, compétences ou missions souhaitées (exemples : participer à la communication,
travailler sur des dossiers, aider au secrétariat, rédiger des articles, préparer des actions, réaliser des visuels pour le stand)

.....
.....
.....